

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35	M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice	M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique	M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques	Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude	Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard	M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter de 10h45	M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00	M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Ville d'Artigues - près - Bordeaux - Organisation de la manifestation Art et Paysage du 14 juin au 8 septembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Artigues-près-Bordeaux organise la 7ème édition de la manifestation "Art et Paysage, les rencontres d'Artigues-près-Bordeaux". Cette manifestation est menée en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, le Fond Régional d'Art Contemporain – collection Aquitaine et Oscart / le Cuvier CDC d'Aquitaine.

Depuis 2007 « Art et Paysage » s'engage à contribuer à la dynamique paysagère et artistique sur l'agglomération bordelaise. Elle donne la possibilité de découvrir une exposition collective de créations artistiques in situ. Le dispositif mis en place prévoit en effet, d'amener de jeunes artistes dans une mise en oeuvre inédite et propice à faire évoluer les regards sur le paysage.

Cette année, la manifestation aura lieu entre le 14 juin et le 8 septembre 2013 à Artigues-près-Bordeaux dans les secteurs géographiques suivants :

- La prairie de la médiathèque,
- Le parc du château Bétailhe,
- Le parc de l'église.

L'ambition de la manifestation « Art et Paysage 2013 » s'articule en trois points principaux :

- De soutenir les artistes :

Le projet artistique d'Art et Paysage est tourné vers des talents émergents investis dans les arts plastiques, l'architecture et le paysage. Pour ce faire, la ville sollicite la jeune création contemporaine, c'est-à-dire des artistes récemment diplômés pour participer à la manifestation. Cela favorise un rapprochement du public avec la création contemporaine qualifiée dans le domaine des arts plastiques, de la scénographie et du paysage et ceci, dans une logique de développement durable. Les jeunes artistes sont accompagnés par un pôle ressources, la Fabrique Pola, pour les aspects administratifs, juridiques et comptables relatifs à leur œuvre.

Le soutien à l'insertion professionnelle de jeunes artistes passe également par la création d'une identité visuelle confiée à un graphiste indépendant.

- L'accompagnement culturel : la commune d'Artigues-près-Bordeaux met en place des outils de médiation et de sensibilisation du public : programmation artistique, exposition, visites, rencontres, ateliers pédagogiques.

- Un commissaire d'exposition :

Pour poursuivre l'orientation d'Art et Paysage (tourné vers le soutien à la jeune création contemporaine), la mission de commissaire d'exposition est reconduite en 2013.

En parallèle, différents rendez-vous (conférence, musique, spectacle, exposition...) sont programmés afin d'inciter à la rencontre entre le public et les créations qui composent l'édition en cours.

En fin d'édition, un catalogue est réalisé et mis à disposition du public. Cet ouvrage s'avère être un témoignage de chaque édition et vient nourrir une réflexion sur les questions esthétiques et environnementales. Il s'agit de l'ALBUM. Il est le principal outil qui fait vivre la manifestation après le temps de l'exposition.

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux à la fiche action n°20.

La Communauté urbaine qui soutient financièrement cette manifestation depuis trois ans (à hauteur de 10 000€ en 2010 et 2011, et 30 000€ en 2012) a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 30 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 110 000€ TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Soutien aux artistes	45 000	Etat	13 000
Accompagnement culturel	9 500	Région	30 000
Commissariat d'exposition	6 500	Conseil Général	13 000
Communication	10 500	CUB	30 000
Gestion du site paysager	4 500	Commune d'Artigues-près-Bordeaux	24 000
Restitution	9 500		
Coordination (Subvention OSC'ART)	18 000		
Dépenses annexes et frais divers	6 500		
TOTAL	110 000		110 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la manifestation « Art et Paysage » relève de la catégorie des « Evènements métropolitains »,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à la Ville d'Artigues-près-Bordeaux pour l'organisation de la 7^{ème} édition de la manifestation « Art et Paysage » qui se déroulera du 14 juin au 8 septembre 2013.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON